

loi et satisfaire ainsi les conditions auxquelles tiennent ses commettants, selon elle?

Mme Collins: Monsieur le Président, je suis persuadée que l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés n'a pas dit que ces dispositions allaient à l'encontre de nos engagements mais qu'elles pourraient le faire.

A mon avis, nous devons examiner la comparaison internationale. Pourquoi tous ces gens-là sont-ils si déçus de ce que nous proposons? Je trouve que notre système est beaucoup plus équitable et généreux que ceux qui existent en Suède, en Allemagne de l'Ouest, en France, au Danemark, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Nous prévoyons une sélection initiale. Nous prévoyons également la possibilité d'audiences, de recours légaux, et le retour seulement à un pays tenu pour sûr, lequel est désigné par décret. Il y a beaucoup de dispositions qui permettent de faire des changements pour tenir compte de situations différentes.

Mon Dieu, je ne vois pas quelles sauvegardes on pourrait ajouter à ce projet de loi tout en nous assurant de nous débarasser des immigrants illégaux qui ne respectent pas le système et qui essaient d'entrer illégalement au pays.

Je suis satisfaite du projet de loi et si nous nous comparions à n'importe quel autre pays occidental industrialisé nous verrions que nous faisons un excellent travail.

M. Axworthy: J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donnerai la parole au député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) après le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow).

M. Orlikow: Monsieur le Président, dans ses remarques avant le déjeuner, la députée a dit qu'elle avait écrit il y a quelque temps au premier ministre (M. Mulroney) pour l'inciter à convoquer le Parlement pour régler cette question et qu'elle se réjouissait que nous ayons été rappelés. Si la question est si importante et s'il faut la résoudre si rapidement, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas présenté le projet de loi avant le 5 mai? Pourquoi n'avons-nous eu qu'une partie d'une journée, que trois heures de débat, le 18 juin, si c'est si important? Pourquoi le gouvernement a-t-il tardé?

Je veux aussi poser une deuxième question à la députée. Il y a un peu plus d'un an, un groupe de Tamouls est arrivé au Canada exactement de la même façon que les sikhs qui la traversaient tant, elle et d'autres personnes. Quand ils sont arrivés au Canada, le premier ministre leur a souhaité la bienvenue et leur a dit qu'ils seraient traités équitablement et avec compassion et humanité.

Qu'est-ce qui a changé? Nous pouvons voir maintenant que le gouvernement n'a pas de politique du tout. Il est prêt à adopter n'importe quelle solution que le public réclame parce qu'il veut surtout obtenir son appui.

Immigration—Loi

Mme Collins: Monsieur le Président, je trouve curieux que mon collègue et certains de ses collègues veulent continuer de parler du passé quand je suis ici pour parler de ce qu'il faut faire maintenant.

Nous aurions préféré que le projet de loi soit présenté plus tôt, mais je sais qu'il y a eu un long processus de consultation de tous les groupes que mon collègue a mentionnés, plus tôt et des avocats pour s'assurer qu'il était juridiquement valable et conforme à la Charte des droits. Évidemment, ces choses-là ont pris du temps.

Quand on l'a présenté en mai, la première réaction a été de proposer son renvoi à six mois, comme on l'a déjà dit. Les partis d'opposition n'avaient évidemment pas l'intention de coopérer dans le temps limité dont nous disposions.

Quant au public canadien, il s'est fâché l'année dernière quand le premier bateau d'immigrants est arrivé. Je m'en souviens bien. Et maintenant il est encore plus fâché. On craint que cela se reproduise indéfiniment et que nous n'ayons pas les moyens de remédier à la situation. Il demande, comme moi, que nous nous donnions ces moyens et que nous adoptions les projets de loi C-55 et C-84 pour pouvoir contrôler les frontières de notre pays.

● (1540)

M. Axworthy: Monsieur le Président, je voudrais rappeler à la députée de Capilano (M^{me} Collins) qu'il fut un temps où le Canada s'enorgueillissait de l'exemple qu'il donnait en matière d'accueil des réfugiés. Le Canada établissait de nouvelles normes que les pays du monde s'efforçaient d'observer. C'est pour cette raison qu'on nous a décerné un prix de conduite exemplaire. Comparer le Canada aux autres pays ne nous impressionne pas parce qu'il fut un temps où nous estimions que le Canada donnait l'exemple plutôt que de le suivre.

La députée a dit que l'élaboration du projet de loi a pris du temps à cause des consultations. Mais consulter, cela ne veut-il pas dire également écouter et répondre? S'il a pris le temps de consulter tous les groupes que j'ai mentionnés, pourquoi le gouvernement ne les a-t-il pas écoutés? Pourquoi n'a-t-il pas tenu compte de leurs objections? Pourquoi a-t-il rejeté complètement les changements qu'ont recommandés chacun des organismes de bonne réputation intéressés aux questions de réfugiés? Pourquoi a-t-il choisi la voie perverse et réactionnaire qu'il a prise alors que selon l'opinion prédominante dans le monde entier et au Canada l'on pouvait résoudre rapidement le problème des réfugiés en l'espace de trois mois tout en faisant respecter nos droits et en remplissant nos obligations aux termes de la convention? Pourquoi le gouvernement a-t-il fait à ce point fausse route?

Mme Collins: Tout d'abord, monsieur le Président, le Canada a et continuera d'avoir une bonne réputation en ce qui a trait aux réfugiés.